

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019 SUR SALAIRES 2018

Date limite de versement : 1^{er} mars 2019

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Identifiant Clé WEB

Code adhérent

Informations obligatoires à vérifier et compléter

Personne à contacter :

Téléphone :

E-mail :

SIREN :

Effectif moyen permanent annuel 2018
de l'ensemble des établissements

Apprentis au 31/12/2018
Voir au verso - 5

2 - CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

MASSE SALARIALE BRUTE Métropole + DOM..... **S** €

TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE : **S** X 0,68 % = **TB** €

Si S ≤ 107 892 € **et** au moins un apprenti en cours d'année 2018 : PAS DE DÉCLARATION

MASSE SALARIALE BRUTE Alsace / Moselle **S'** €

TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE : **S'** X 0,44 % = **TB'** €

Si S' ≤ 107 892 € **et** au moins un apprenti en cours d'année 2018 : PAS DE DÉCLARATION

Uniquement pour les entreprises de 250 salariés permanents et plus - Taux variable voir au verso

CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE A L'APPRENTISSAGE MS BRUTE PERMANENTS Métropole + DOM € X % = **CSA** €

Alsace / Moselle € X % = **CSA'** €

3 - DÉDUCTIONS HORS QUOTA

Frais de stages de formation initiale (FS)

Adresser les conventions de stages impérativement à collecte@faf.tt en précisant en objet de votre mail, le SIREN et la raison sociale de votre entreprise.

ATTENTION : les frais de stages sont limités à 3 % de TB

Si le total des Frais calculés est supérieur au plafond, déduire uniquement le plafond !

TB X 3 % = plafond € Total des frais calculés €

Forfait journalier X	Cat. A : 25 € niveaux 3-4-5	Cat. B : 36 € niveaux 1 et 2
nb de jours ouvrés	<input type="text"/>	<input type="text"/>
=		
montant par catégorie	<input type="text"/> €	+ <input type="text"/> €

Dons en nature (DN) € + €

Créance **C** €

Entreprises de 250 salariés permanents et plus qui ont dans leur effectif entre 5 % et 7 % de Contrat Favorisant l'Insertion Professionnelle en 2018

Total des déductions : FS + DN + C = **D** €

4 - PAIEMENT

A défaut de paiement avant le 1^{er} mars 2019 le montant dû sera à payer au Trésor Public majoré de 100 %

Montant à payer : (TB + TB') + (CSA + CSA') - D = **P** €

Virement (veuillez indiquer votre code adhérent et votre raison sociale en tête de libellé de versement)

Chèque (à l'ordre de **FAF.TT APPRENTISSAGE** à joindre à votre bordereau)

IBAN

FR76 3000 4028 3700 0108 9610 394

BIC

BNP AFRPP XXX

Domiciliation

BNP PARIBAS IDF INSTITUTIONS

Effectif annuel moyen	Contrats Favorisant l'Insertion Professionnelle (CFIP)				ALTERNANT (a=y+z)	CFIP (i=w+x+y+z)	Effectif moyen permanent annuel 2018 (s)	Seuil CFIP c = i/s %	Seuil ALTERNANTS c' = a/s %
	VIE ⁽¹⁾ (w)	CIFRE ⁽²⁾ (x)	C. ALTERNANTS						
			apprentissage (y)	professionnalisation (z)					
2017									
2018									

⁽¹⁾ VIE : Volontariat International en Entreprise - ⁽²⁾ CIFRE : Convention Industrielle de Formation par la Recherche en Entreprise

		c < 1 %	1 % ≤ c < 2 %	2 % ≤ c < 3 %	3 % ≤ c < 5 % ⁽³⁾	c ≥ 5 %
Taux CSA	250 ≤ s ≤ 2000	0.40 %	0.20 %	0.10 %	0.05 %	Exonéré ⁽⁴⁾
	s > 2000	0.60 %				
Taux CSA - A/M	250 ≤ s ≤ 2000	0.208 %	0.104 %	0.052 %	0.026 %	
	s > 2000	0.312 %				

⁽³⁾ Les entreprises dont le Seuil Alternants (c') est supérieur ou égal à 3 % sont exonérées de la CSA si la progression de l'effectif de ces contrats est d'au moins 10 % par rapport à l'année précédente.

⁽⁴⁾ Information obligatoire pour le calcul de la créance si le seuil CFIP est compris entre 5 et 7 %

Calcul de la créance si le seuil CFIP est compris entre 5 et 7 % :

$\frac{d \times X \times s}{100} \times 400$ = montant de la créance

100

d plafonné à 2 - ex : d = 0.5 si c = 5.5 %

A/M : Alsace/Moselle

5 - SI VOUS AVEZ DES APPRENTIS AU 31/12/2018 : CONCOURS FINANCIER OBLIGATOIRE (CFO) - CT ART. 6241-4

Si le montant du QUOTA + CSA éventuelle ne couvrent pas la totalité des coûts apprentis, possibilité d'affecter le HORS QUOTA

Adresser obligatoirement les copies des contrats d'apprentissage en cours au 31/12/2018 à collecte@faftt.fr en précisant en objet de votre mail, le SIREN et la raison sociale de votre entreprise.

6 - AFFECTATIONS DU DISPONIBLE AUX ÉTABLISSEMENTS BÉNÉFICIAIRES

Pour procéder à l'affectation de votre Quota et de votre Hors Quota, merci de vous rendre dans votre espace Intertaxe (intertaxe.ciantech.fr) munis de vos identifiant et mot de passe.

Votre espace sera mis à votre disposition après enregistrement de votre versement par le FAF.TT.

Si vous ne disposez pas d'un compte, vous pourrez le créer directement sur intertaxe.ciantech.fr en indiquant votre **Identifiant** et votre **Clé WEB** figurant au recto de votre bordereau.

Cachet de l'entreprise	Date et signature
------------------------	-------------------

Conformément aux dispositions en vigueur de la Loi Informatique et Libertés et du RGPD, vous pouvez le cas échéant, exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité, ou de limitation des Traitements des information qui vous concerne y compris des données personnelles.

Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations, il vous suffit d'en faire la demande au Délégué à la Protection des données personnelles (DPO) en lui faisant parvenir les éléments nécessaires à son identification, par courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@faftt.fr.